



Conditions tarifaires années 2021-2022

Formation continue

Apprentissage

- > Les coûts pédagogiques des formations inscrites au programme Visa Métier sont pris en charge par la région Pays de la Loire à hauteur de 16,40€ / heure stagiaire réalisée en centre.
- > Les coûts pédagogiques des formations dispensées par apprentissage sont pris en charge par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont dépend l'employeur quand il s'agit d'une entreprise du secteur privé.
- > Les coûts pédagogiques des formations dispensées par apprentissage peuvent être pris en charge jusqu'à 50% lorsqu'il s'agit d'une administration publique (d'état, territoriale ou hospitalière).
- > Ces niveaux de prise en charge des coûts de formation par apprentissage sont définis nationalement par les branches professionnelles et disponibles sur le site de France Compétence.
- > Dans tous les autres cas de figure, le CFPPA arrête les tarifs suivants pour l'année 2021-2022, et qui seront facturés à l'organisme financeurs ou au bénéficiaire.

La réussite se cultive ici.

Tarifs des formations

Formation	Prix/heure - stagiaire Tarifs hors financement Région Pays de la Loire et OPCO
BTSA Aménagements Paysagers	10,50 € / heure de formation
BP Aménagements Paysagers	10,50 € / heure de formation
BPA Travaux d'Aménagements Paysagers	10,50 € / heure de formation
CAPa Jardinier Paysagiste	10,50 € / heure de formation
Formation au métiers de grimpeur	18,75 € / heure de formation
Titre Technicien en génie écologique	13,90 € / heure de formation
CS Taille et soins des arbres	11,50€ / heure de formation
CS Plantes à parfum, aromatiques et médicinales CS Conduite des productions maraîchères	11,00€ / heure de formation
CS et CQP Constructions paysagères	11,50€ / heure de formation
Licence professionnelle Manager	10,50 € / heure de formation
Modules de formation < à 200 heures sur toutes formations longues certifiantes	16,75 € / heure de formation
Modules formations courtes en inter ou en intra - entreprises	Selon devis préalables et en précisant l'effectif minimum pour mise en œuvre

☑ Les modules de formation en inter-entreprise ou en intra-entreprise font l'objet d'un devis préalable en précisant l'effectif minimum pour la mise en œuvre.

Pour toute demande spécifique, s'adresser au CFPPA Le Fresne qui proposera un devis relatif au parcours de formation demandé.

Contact : 02 41 68 60 03 - cfppa.angers@educagri.fr

→ lefresne-angers-segre.fr